

par courriel :

Repentigny le 13 août 2015

Objet : Demande d'accès concernant la modification Numéro 401263691, Complexe enviro-
progressive à Lachenaie

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 31 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Modification du 10 juillet 2015, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

original signé par

IF/if

Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès aux documents

p.j.

Repentigny, le 10 juillet 2015

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Complexe Enviro Progressive ltée
3779, Chemin des 40-arpens
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

N/Réf. : 7522-14-01-00400-39
401263690

Objet : Aménagement et exploitation d'un site de compostage et de fabrication de terreau

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 12 mai 2015 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'un site de compostage sur aire ouverte et de fabrication de terreau sur le lieu d'enfouissement technique de Complexe Enviro Progressive ltée localisé sur le lot 4 879 796 du cadastre du Québec, ville de Terrebonne, MRC Les Moulins.

La production maximale annuelle sera de 30 000 tm de compost et de 90 000 tm de terreau.

À la suite de votre demande du 19 juin 2015, reçue complète le 22 juin 2015, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

L'ajout d'un système balistique muni d'un convoyeur des matières lourdes, d'un convoyeur de matières destinées au compostage, d'une chute pour le déchargement des pellicules légères et la mise en place d'un convoyeur muni de couteaux-disques.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

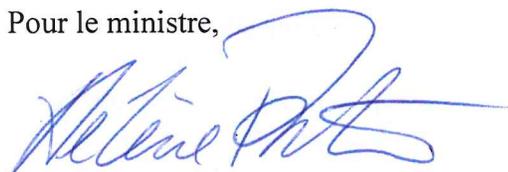
- Demande de modification du certificat d'autorisation pour l'aménagement et l'exploitation d'un site de compostage et de fabrication de terreau et un document joint signée le 19 juin 2015 par M. Yves Normandin.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, cette modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hélène Proteau', written over a horizontal line.

HP/LSC

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides